



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Déclaration CGT – Paritaire voyageurs et urbains 25 et 27 septembre 2007

Monsieur le Président,

La situation particulière dans laquelle nous nous trouvons nous amène à intervenir de manière particulière.

En effet, les déclarations du Président de la République qui viennent se rajouter au vote de la loi dite de service minimum sur laquelle nous allons revenir, sont de véritables déclarations de guerre contre les salariés de ce pays.

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT est l'une des plus vieilles fédérations syndicales professionnelles de ce pays.

Tout au long de son histoire elle a, aux côtés des salariés, contribué à la défense et à l'acquisition de droits nouveaux.

Ses militants ont participé à de nombreux combats y compris dans les heures les plus sombres de notre histoire. Ainsi, quand on entend le Président de la République parler du modèle social français, ou ce qu'il en reste, dont une partie des racines sont issues de ces combats, ainsi que du Programme National de la Résistance dans lequel la CGT a pris toute sa part dans l'élaboration, vous comprendrez bien notre indignation et notre colère.

La France du 21^{ème} siècle ne sera pas la France du 20^{ème} siècle, l'environnement mondial a profondément évolué, des évolutions doivent avoir lieu, c'est l'évidence même. Pour autant, évolution ne veut pas dire régression ou réaménagement de l'existant par le bas. Force est de constater que le Président de la République a choisi clairement un camp.

Après plusieurs milliards d'Euros offerts aux classes les plus aisées, probablement en guise de remerciement électoral et dont l'efficacité économique est égale à zéro, voilà qu'il s'attaque au cœur des droits des salariés et plus globalement de tous les citoyens

La volonté, à peine voilée, d'entrouvrir aux assurances privées le domaine de la sécurité sociale, dont on nous annonce un déficit de près de 12 milliards d'Euro, est intolérable !

Comment peut-on croire que cette politique n'entraînera pas une médecine à deux vitesses où se soigner deviendra d'abord un calcul financier avant d'être un besoin vital ? Si la sécu a besoin d'un autre mode de financement, celui-ci, pour être

socialement juste, ne peut reposer sur l'individualisation et la casse du service public de la santé.

En matière de service public, la politique de casse du gouvernement est claire et sans ambiguïté : fret ferroviaire, privatisation de GDF, réduction du nombre de fonctionnaires. Alors même que l'une des raisons par lesquelles les investisseurs étrangers viennent investir en France est la qualité de nos services publics et que M. Sarkozy cherche à doper la croissance. Cette politique paraît bien paradoxale.

Si la France souffre d'un mal en la matière, c'est bien celui de la financiarisation de ces services publics amenant à leur détérioration. Si « lourdeurs » il y a, elles sont dues à des politiques peu ambitieuses, soucieuses de faire des économies à court terme plutôt que de mener une politique de développement à long terme.

Huit organisations de fonctionnaires CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CGC, CFTC appellent d'ores et déjà les personnels à construire une campagne d'actions avec pour objectif l'organisation d'une riposte d'envergure nécessaire et forte. Elles se retrouveront le 1er octobre, à l'issue de la première conférence fonction publique, où elles pourront décider des formes d'une action la plus large à caractère national.

Autre point essentiel sur lequel le Président entend changer les choses, celui de la relation entre salariés et employeurs. M. Sarkozy n'a visiblement que peu d'expérience du monde de l'entreprise sinon que de passer des vacances sur les yachts des patrons.

Comment peut-il oser parler de séparation à l'amiable quand on voit le nombre de dossiers déposés au Prud'hommes.

Le contrat de travail est bel et bien un lien de subordination. Aussi il ne peut y avoir une relation d'égal à égal.

Les relations au travail sont et resteront conflictuelles car elles sont au cœur de la bataille pour le partage des richesses.

A l'heure actuelle le débat doit bien porter sur la sécurité sociale professionnelle comme outil de la sécurisation des parcours professionnels et non sur la facilité des licenciements.

On voit bien que là aussi, M. Sarkozy a clairement choisi son camp, tout comme sur le dossier des retraites.

Alors que les négociations sur la pénibilité s'enlisent à cause du MEDEF, peu soucieux de mettre en œuvre cet aspect de la loi de 2003, le Président vient d'annoncer la réforme des régimes spéciaux de retraite, pour ensuite réformer le régime des fonctionnaires voire réformer l'ensemble par la suite ? Les 45 ans de cotisation voulus par le MEDEF deviendraient-elles rapidement d'actualité ? Comme sur la sécurité sociale, le débat est bel et bien quelle part de la richesse nationale voulons-nous mettre pour financer nos retraites ; En ce qui concerne notre Fédération, nous restons attachés au maintien du régime de la RATP, du congé de fin d'activité pour les transports routiers voyageurs, marchandises, convoyeurs de fonds et nous exigeons que la pénibilité en d'autres métiers : transports urbains, déchets....., soit reconnue et permette un départ anticipé des salariés concernés.

Sur tous ces sujets, Monsieur Sarkozy, au delà de l'affichage, compte bel et bien passer en force avec l'aide du patronat, au seul argument qu'il a été élu, soit disant, pour mettre en oeuvre cette politique. Loin de remettre en cause la légitimité de son élection, il nous apparaît, malgré tout, que l'élection au suffrage universel direct ne signifie pas approbation de l'ensemble des mesures proposées et en particulier, les mesures dites sociales. Les derniers sondages ont d'ailleurs souligné cette contradiction.

La CGT, dont la légitimité d'organisation représentative des salariés, n'est à l'heure actuelle contestée par personne, vous l'aurez bien compris je crois, n'entend pas laisser le gouvernement supprimer l'ensemble des garanties collectives des salariés. Elle entend bien, avec les salariés, construire les réponses appropriées à ces attaques.

La première réponse est d'être présents partout où les salariés sont visés et donc en premier lieu aujourd'hui, ici même.

Après un passage en catimini en plein mois d'été de la loi sur la continuité du service public et le dialogue social dans les transports publics terrestres, la CGT tient à réaffirmer avec force son opposition absolue à toute remise en cause du droit de grève des salariés des transports. Le droit de grève obtenu est un droit fondamental pour chaque salarié. Ce n'est pas négociable.

Bien évidemment le MEDEF soucieux de protéger ses intérêts, a applaudi des deux mains cette loi. Il a même essayé avec l'aide de certains parlementaires de la majorité de l'étendre à d'autres salariés. Il n'avait qu'un seul objectif : faire en sorte que les salariés ne puissent plus s'exprimer avec force sur leurs revendications dans les entreprises ou au niveau national, que le débat n'ait pas lieu sur le partage des richesses renvoyant à la seule préservation des profits, car la véritable raison de cette loi se trouve bien là.

Le patronat comme le gouvernement n'a aucune considération pour ce que vivent les salariés qui empruntent les transports publics au quotidien. Les débats parlementaires ont été de ce point de vue là particulièrement parlants. En revanche, la capacité des salariés des transports à « gripper l'économie » en exigeant des négociations sur les besoins des salariés dérange. Il fallait donc essayer d'y mettre un terme.

Mais à la fois par notre travail de conviction auprès des salariés des transports, mais aussi des usagers, ainsi que pour des raisons de constitutionnalité, le gouvernement n'a pas été aussi loin qu'il le souhaitait, ce qui ne sous entend nullement que nous ne pouvons nous satisfaire de cette loi.

D'ores et déjà notre fédération met en débat une journée d'initiative et d'action pour le 18 octobre qui doit permettre aux salariés concernés d'exprimer sur ce point, comme sur de nombreux autres : salaires, retraite, pénibilité, leur mécontentement face à la politique menée. Loi ou pas, la capacité d'expression des salariés ne diminuera pas lorsqu'ils auront à faire entendre leurs justes revendications.

Le gouvernement a éludé le nécessaire débat sur la qualité du service public des transports qui est la véritable demande des usagers. Plutôt que de se soucier d'offrir un service de qualité, le gouvernement ne s'est engagé, en coordination avec le patronat, que de traiter par la menace le règlement des quelques pour cents de conflits qui peuvent perturber les transports quelques jours par an. Il n'a été question notamment ni de la question des moyens nécessaires ni de sortir de la logique du « moins disant social » qui préside aux passations d'appels d'offre. Pourtant l'ouverture de ces

chantiers est nécessaire si l'on veut conserver une qualité des services publics en France.

Dans cette enceinte, nous avons aussi la possibilité de nous engager dans cette voie, reste à savoir si nous sommes tous d'accord pour le faire !

En attendant même si cela prend le contre-pied d'une loi dont ça n'était pas l'objectif, les discussions qui s'ouvrent aujourd'hui, doivent permettre d'aboutir enfin à une amélioration du dialogue social dans la branche.

La CGT sera porteuse de nombreuses propositions en ce sens. D'ores et déjà vous connaissez notre attachement au principe des accords majoritaires, ainsi qu'à la possibilité par tous les salariés à la fois, de pouvoir s'exprimer, et d'avoir une représentation auprès de la direction. Nous devons également regarder comment donner une nouvelle impulsion au concept même de négociations afin que celles-ci soient destinés à aboutir que ça soit en période de conflit ou « à froid ». Le patronat a une réelle responsabilité notamment dans la prise en compte des négociations obligatoires sur les salaires.

Il est donc important en préambule de l'ouverture des négociations que nous nous mettions d'accord sur l'objectif de celles-ci : amélioration du dialogue social ou seule casse du droit de grève ? amélioration du service public ou pas ? La CGT a annoncé dès le début du processus ayant accouché de cette loi que nous jouerions notre rôle mais nous vous le disons aujourd'hui, nous ne le ferons pas dans n'importe quelles conditions ni sur des objectifs que nous ne partagerions pas.